

SOCIETE : Grève dans l'Administration Publique

PLUS DE 1000 MILLIARDS DE FRANCS CFA AU PROFIT DES FONCTIONNAIRES

Depuis plusieurs jours, l'on assiste à un regain de tension sur le front social. L'Administration Publique est secouée par des grèves de fonctionnaires au mépris des dispositions de la loi régissant l'exercice du droit de grève dans le secteur public et des engagements signés par les collectifs des syndicats de fonctionnaires. Et pourtant, que d'efforts financiers faits par le Gouvernement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des fonctionnaires, depuis l'arrivée au pouvoir du Président de la République, SEM Alassane OUATTARA.

Dès sa prise de fonction, le Président de la République s'est engagé à améliorer les conditions de vie et de travail des fonctionnaires. A ce titre, d'importants efforts financiers ont été consentis, alors que notre pays sortait d'une crise postélectorale difficile et de 10 ans de conflit armé. L'on peut citer entre autres :

- Le paiement effectif de la totalité (100%) des revalorisations salariales actées ; soit un effort de paiement de plus de 81 milliards de FCFA supplémentaires par an ;
- Le déblocage des avancements indiciaires au profit de l'ensemble des fonctionnaires en 2014 et 2015 ; soit un effort financier exceptionnel annuel de 126,5 milliards de FCFA ;
- La revalorisation de 400 points d'indice accordée aux cadres supérieurs de la santé et de 150 points d'indice au personnel technique de la santé, pour un montant annuel de 15 milliards de FCFA ;
- La revalorisation de 150 ou 100 points d'indice au profit des fonctionnaires de certains emplois techniques et scientifiques, pour un montant annuel de 3,4 milliards de FCFA ;
- La reprise des avancements automatiques de chaque fonctionnaire, tous les deux (02) ans, pour un coût annuel moyen de 12,4 milliards de FCFA ;
- La promotion, depuis 2014, des fonctionnaires des grades A4, A5 et A6 aux grades supérieurs, pour un coût annuel moyen de 6,9 milliards de FCFA ;

A cela, s'ajoute le programme triennal de renforcement de capacités des fonctionnaires, lancé le lundi 02 octobre 2017 par le Gouvernement, pour un coût estimé à deux (02) milliards de FCFA.

Rappelons que, dès 2011, le Gouvernement a acté une grille salariale particulière aux Médecins. Il en est de même pour les membres du corps diplomatique qui, en janvier 2013, ont connu une revalorisation significative de leur grille salariale.

L'ensemble de ces revalorisations salariales ont couté à l'Etat près de 616 milliards de FCFA auxquels s'ajoutent le paiement des bonifications indiciaires pour 21 milliards de FCFA et du stock des arriérés dans l'ordre de 249 milliards de FCFA. Ce tableau est complété par le coût des formations et des renforcements de capacités des fonctionnaires et Agents de l'Etat dans l'ordre de 02 milliards de FCFA pour une administration publique performante et efficiente.

Soit un effort financier total du Gouvernement de près de 1000 milliards de FCFA pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des fonctionnaires.

Au niveau des recrutements à la Fonction Publique, les secteurs de l'Education/Formation et de la Santé constituent les priorités du Gouvernement.

Ainsi, de 2012 à ce jour, ce sont 17 116 agents de santé, notamment médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, infirmiers, etc. qui ont été recrutés. Mieux, par décret n° 2016-1141 du 21 décembre 2016, le Gouvernement a adopté un profil de carrière au profit des personnels de santé afin de leur permettre d'avoir des promotions administratives dans leurs emplois respectifs.

Au niveau du secteur Education/Formation ce sont au total 41 383 agents qui ont été recrutés.

Par ailleurs, le Gouvernement a autorisé le recrutement par voie de concours de plus de 50 000 fonctionnaires, depuis 2011.

Aussi, le Gouvernement, soucieux de la préservation d'un climat social apaisé propice au bon fonctionnement de l'Etat et afin de favoriser une amélioration continue des conditions de vie et de travail des fonctionnaires, a conclu une trêve sociale avec les collectifs des syndicats des fonctionnaires, le 17 Août 2017, sous l'autorité du Premier Ministre, chef du Gouvernement, Amadou Gon COULIBALY.

Par ce protocole d'accord, le Gouvernement s'est engagé à satisfaire les 07 points de revendications des syndicats qui étaient les suivants :

- Le paiement du stock des arriérés de salaire pour un coût de 249 milliards de FCFA ;
- La revalorisation indiciaire pour les emplois ne bénéficiant pas d'une grille particulière, de 150 points pour les catégories A et B et de 100 points d'indices pour les catégories C et D.
- L'institution d'un régime indemnitaire particulier au profit des personnels pénitentiaires ;
- La revalorisation de l'indemnité contributive au logement des personnels paramilitaires ;
- L'octroi aux pompiers civils d'une indemnité contributive au logement ;
- Le précompte à la source au profit des syndicats ;
- L'intégration à la Fonction Publique de tous les agents journaliers.

Tous ces points ont été entièrement satisfaits par le Gouvernement ; en témoigne le paiement actuel du stock des arriérés et l'organisation effective du concours d'intégration des agents journaliers par la Fonction Publique.

En retour, les syndicats s'obligeaient à s'abstenir de tout mouvement de grève et à privilégier la voie de la négociation et du dialogue pendant les 05 années à venir, pour le règlement de tout conflit social

Malgré ces efforts consentis par le Gouvernement, dans le contexte de conjoncture économique difficile que connaissent tous les pays, certains syndicats semblent aujourd'hui vouloir renier leur signature et leur engagement avec des grèves déclenchées ou en préparation, ignorant tous les dispositifs de concertation et de dialogue mis à leur disposition.

C'est pourquoi, le Général Issa COULIBALY, Ministre de la Fonction Publique, relevant tous les sacrifices consentis par le Gouvernement envers les fonctionnaires et agents de l'Etat, appelle les syndicalistes au respect des engagements qu'ils ont librement signés et à s'inscrire dans la voie du dialogue préconisé par l'Accord portant trêve sociale.

Source : Direction de la Communication et des Relations Publiques du Ministère de la Fonction Publique